



SYNDICAT MIXTE D'ETUDES POUR ENTREPRENDRE ET METTRE EN OEUVRE
LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
DE LA GRANDE AGGLOMERATION TOULOUSAINNE

COMITE SYNDICAL DU SMEAT
du 14 décembre 2020
A Toulouse - 11 boulevard des Récollets

3.5

AVENANT N°19
A LA CONVENTION-CADRE DU 29 MARS 2002 AVEC L'AUAT

L'an deux mille vingt, le quatorze décembre à dix-sept heures, s'est réuni, sous la présidence de Madame Annette LAIGNEAU, Présidente, le Comité syndical, convoqué en date du 8 décembre 2020, en format mixte (présentiel et distanciel) ainsi que le permet la loi du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire, et abaissant le quorum au tiers des membres de l'assemblée.

Délégués présents :

TOULOUSE METROPOLE	
ALENÇON Alain ANDRE Christian BARRAQUE-ONNO Véronique BEUILLE Michel CARLES Joseph CASTERA Didier DOITTAU Véronique DUHAMEL Thierry ESPIC Bruno FERNANDEZ Marc FOUCHIER Dominique FOUCHOU-LAPEYRADE Jean-Pierre	GASC Jean-Pierre KARMANN Thomas LAIGNEAU Annette MARTY Souhayla MEDINA Robert PLANTADE Philippe RODRIGUES Patrice ROUGÉ Michel SUSIGAN Alain TOPPAN Alain URSULE Béatrice VAILLANT Romain
LE MURETAIN AGGLO	
DESCHAMPS Gilbert SEVERAC Philippe SUAUD Thierry	SUTRA Jean-François TOUZET Sophie
SICOVAL	
SEGERIC Jacques SANGAY Dominique	
SAVE AU TOUCH	
CARDEILHAC-PUGENS Etienne	ALEGRE Raymond
COTEAUX BELLEVUE	

Délégués titulaires ayant donné pouvoir

CHOLLET François, représenté par Mme MARTY
GUYOT Philippe, représenté par M. CARDEILHAC-PUGENS
MOUDENC Jean-Luc, représenté par Mme LAIGNEAU
TRAVAL-MICHELET Karine, représentée par M. FOUCHIER

Délégués titulaires excusés

ANDRE Gérard
ARDERIU François
ARSAC Olivier
BERGIA Jean-Marc
BEZERRA Gil
CARLIER David-Olivier
COGNARD Gaëtan
COLL Jean-Louis
COUTTENIER Sylviane
DELPECH Patrick
DELSOL Alain

ESQUERRE Diane
FAURE Dominique
FERRER Isabelle
FOURCASSIER Thierry
GRIMAUD Robert
LAGARDE Dominique
LALANNE Marjorie
LATTARD Pierre
LATTES Jean-Michel
MANDEMENT André
MOGICATO Bruno

NOUVEL Honoré
OBERTI Jacques
PERE Marc
PORTARIEU Jean_François
RUSSO Ida
SEBI Jacques
SERP Bertrand
SIMON Michel
SOURZAC Jean-Gervais
TERRAIL-NOVES Vincent
ZANATTA Thierry

Délégués suppléants excusés

BAUDEAU Fabrice
CARRAL Alain
ESPIC Xavier

LAY Sophie
MILHAU Claude
NORMAND Xavier

ROUSSEL Jean-François
TRONCO Jean-Luc

Nombre de délégués En exercice : 67 Présents : 33 Votants : 37

 Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 37

Le SMEAT a adopté, 29 mars 2002, la convention-cadre avec l'Agence d'Urbanisme et d'Aménagement du Territoire Toulouse Aire Urbaine (AUAT) définissant les modalités selon lesquelles la subvention annuelle du SMEAT est déterminée au regard du programme partenarial de l'Agence.

Il est rappelé, en effet, que l'ensemble des prestations à réaliser pour le compte des collectivités membres de l'Agence d'Urbanisme doivent faire, au préalable, l'objet d'une validation au titre de son programme partenarial, adopté chaque année par son Conseil d'Administration. En l'occurrence, le programme partenarial pour 2020 a été adopté par le Conseil d'Administration de l'AUAT au cours de sa séance du 27 février 2020.

Ce programme 2020 comportait, au-delà des missions permanentes d'observation et de prospective (Observatoire Urbain de l'Agglomération Toulousaine) des missions prioritaires qui intéressent plus particulièrement le SMEAT, en ce qui concerne le suivi de la mise en œuvre du SCoT, la 2^{ème} révision du SCoT, et la participation aux travaux de l'Interscot.

Bien que ce programme partenarial prévisionnel doive connaître quelques inflexions au regard de la prise en compte des effets de la crise de la CoVid 19, non seulement sur des travaux en cours au premier semestre 2020, mais, également, sur ceux initialement prévus au du 2^{ème} semestre 2020, ces inflexions ne remettent pas significativement en cause la nature des missions prioritaires inscrites, au titre de l'année 2020, au bénéfice du SMEAT.

Il est donc proposé, d'adopter l'avenant n°19 à la convention-cadre avec l'AUAT qui a pour objet de fixer à 327 917 € le montant de la subvention du SMEAT au titre du programme partenarial pour l'exercice 2020, pour laquelle les crédits ont été inscrits au budget primitif 2020.

Le Comité Syndical

Entendu l'exposé de Madame la Présidente

Délibère et décide :

Article 1 :

D'approuver l'avenant n°19 à la convention-cadre passée le 29 mars 2002 avec l'AUAT, ci-joint, fixant à 327 917 € le montant de la subvention qui sera versée par le SMEAT au titre du programme partenarial de l'Agence d'Urbanisme pour l'exercice 2020 ;

Article 2 :

D'autoriser Madame la Présidente à signer l'avenant n°19, ci-joint, ainsi que tous actes nécessaires à cet effet.

Reçu à la Préfecture de la Haute-Garonne le 21 décembre 2020.

L'original de la délibération et les documents annexés qui ne font pas l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs peuvent être mis en consultation conformément aux dispositions de la loi 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs.

**Ainsi fait et délibéré, les jour
Mois et an que dessus**

Pour extrait conforme

La Présidente

Signé

Annette LAIGNEAU